

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

18. Projet d'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage – GAEC de l'Allière à Valdallière – Avis sur la demande d'enregistrement

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le GAEC de l'Allière a effectué une demande d'enregistrement en vue d'étendre son élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage.

En conséquence, par arrêté préfectoral du 30 mai 2024, il a été prescrit, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-1 et suivants du code de l'environnement, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de l'ALLIERE, dont le siège social est situé 29 route de l'Allière – le Hamel – 14410 VALDALLIERE, relative à une demande d'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage sur la commune de VALDALLIERE.

Cette consultation du public se déroulera du lundi 8 juillet au lundi 5 août 2024 inclus, en mairie de VALDALLIERE où le dossier est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public ; soit, le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30 et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Il est également consultable sur le service internet des services de l'Etat.

Ce rapport a pour objet de vous présenter les principaux impacts induits par cette activité. Ils sont détaillés dans le dossier de demande d'enregistrement consultable tout au long de la consultation du public :

1 – Présentation de l'établissement

Le GAEC de l'Allière est implanté au n°29 de route de l'Allière sur la commune de Valdallière.

La structure actuelle compte une SAU de 180ha, un atelier bovins lait de 680 000L de lait, un atelier porcs engraisseur de 432 places et un troupeau bovin allaitant.

4 personnes interviennent à temps complet sur la structure.

2 – Présentation du projet

Le GAEC de l'Allière prévoit la construction d'un bâtiment qui accueillera des places de post-sevrage et d'engraissement. Le GAEC de l'Allière prévoit également la construction d'une fosse à lisier afin de stocker les effluents produits par l'atelier de porc. Les animaux seront logés sur caillebotis intégrale. Au total, l'élevage disposera de 1224 places d'engraissement (contre 432 actuellement) et de 408 places de post-sevrage (contre 135 actuellement) ; soit, 1306 AE (contre 459 actuellement).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070818-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/18 du 8 juillet 2024 à 20h30



Les effluents produits par l'atelier porcin seront du lisier. Celui-ci sera stocké dans une fosse à lisier à construire et dans les pré-fosses du bâtiment. Il sera valorisé sur les terres en propres du GAEC de l'Allière.

L'alimentation en eau du site d'élevage est assurée par un forage. La quantité d'eau prélevée après projet pour l'atelier porc est de 10.5m³/jour soit 3850m³/an. Au total, après projet le GAEC de l'Allière consommera 13 190 m³/an.

3 – Impact sur l'environnement

Description du projet (caractéristique physique)	Un bâtiment pour l'élevage de porc, activité Post-Sevreur-Engraisseur sera construit ainsi qu'une fosse à lisier afin de stocker les effluents (lisier) produits par l'atelier.
Localisation du projet (avec sensibilité environnementale)	Une zone Natura 2000 (Bassin de Souleuvre) se trouve à 2.6km du site de l'élevage. Un îlot de parcelles appartenant au GAEC de l'Allière se trouve dans cette zone. Aucun épandage et amendement ne sera réalisé sur ces parcelles. En ce qui concerne l'impact de l'apport d'azote organique sur les parcelles, elles sont régulées par un plan d'épandage respectant les distances au cours d'eau et les périodes d'épandage.
Éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés	Aucune incidence
Description des effets notables : - résidus et émissions attendus - utilisation des ressources naturelles	Le fumier produit sur l'élevage sera en partie exporté, le reste sera géré sur les terres en propres du GAEC. Le lisier produit par l'activité sera géré en totalité sur les terres en propres du GAEC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2024,

Considérant que le GAEC de l'Allière a effectué une demande d'enregistrement en vue en vue d'étendre son élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du lundi 8 juillet au lundi 5 août 2024 inclus,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 10 juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 juin 2024,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Lucien BAZIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la requête du GAEC de l'Allière, sous réserve que le GAEC de l'Allière prenne toutes les mesures nécessaires afin de réduire les effets notables sur l'environnement et de limiter les risques et les nuisances pour les populations tel qu'indiqué dans son Dossier d'Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070818-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/18 du 8 juillet 2024 à 20h30

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	33	8
Vote Contre	2	1
Abstention	10	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070818-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/18 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060175_20240708_D2024070818_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/18 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070818-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/18 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.